

Demande d'autorisation pour l'organisation d'une épreuve Cycloport

Dossier à retourner **à votre (Sous-) Préfecture** trois mois avant l'épreuve.

Pages 1 à 12

L'association organisatrice

Nom : _____

Correspondant : _____

Pièces à fournir pour le dossier à la (Sous-) Préfecture

- Demande d'autorisation préfectorale.
- Imprimé Cerfa n°13391*03, dûment complété (présent en fin de dossier).
- Imprimé de demande de renseignements concernant l'épreuve.
- Autorisation des Maires des communes traversées.
- Une attestation de l'assistance médicale accompagnée du descriptif des moyens sanitaires ou d'interventions médicales (imprimé joint)
- Liste des signaleurs, dûment complétée.
- Plan de parcours précisant les dénominations des voies (R.N, R.D)
- Une attestation d'assurance fournie par vos soins
- Une copie de votre attestation d'affiliation (reçue lors de votre affiliation)
- Règlement de l'épreuve du club organisateur et Calendrier UFOLEP
- L'avis rendu de la FFC ou à défaut la preuve de l'envoi par lettre recommandée avec accusé de réception accompagnée de la copie de la demande effectuée à la FFC

Rappel : *N'oubliez pas de contacter la Direction de la Voirie Départementale si votre épreuve emprunte des voies départementales, pour établir un arrêté temporaire portant sur la réglementation de la circulation des RD (cette pièce ne doit pas être jointe au dossier UFOLEP.*

V2017

NOUS RENCONTRER
LES TERRASSES DU MAIL
RES. 'LA FONTAINE'
9 AV. FRANCOIS MITTERRAND
02 880 CUFFIES



NOTRE SITE INTERNET
<http://cd.ufolep.org/aisne>



NOUS CONTACTER
Christophe SAVOYEN
03 23 74 99 43
06 22 27 27 18
ufolep02@gmail.com



L'association organisatrice

Nom (en toutes lettres) : _____

Prénom et NOM du Président : _____

Téléphone : □□ □□ □□ □□ E-mail : _____

à Madame ou Monsieur le Sous-Préfet

Madame ou Monsieur le Sous-Préfet,

Nous avons l'honneur de solliciter de votre bienveillance l'autorisation d'organiser une épreuve Cycloport, qui sera courue sous les règlements généraux de l'UFOLEP et dont nous communiquons ci-après la date et le lieu.

Epreuve Cycloport

du □□ / □□ / □□□□ à _____

Nous déchargeons expressément l'Etat, les Départements, les Communes et leurs représentants de toute responsabilité pour les accidents qui pourraient survenir du fait de l'épreuve ou de ses essais et nous déclarons assumer ces risques.

Nous nous engageons à prendre en charge les frais du service d'ordre exceptionnel mis en place à l'occasion du déroulement de l'épreuve et d'assumer la réparation des dommages, dégradations, modifications de toute nature de la voie publique ou de ses dépendances imputables aux concurrents, aux organisateurs ou à leurs préposés.

Avec nos remerciements, nous vous prions d'agréer, Madame ou Monsieur le Sous-Préfet, l'expression de notre haute considération.

Signature

Fait à _____, Signature du Président et cachet :

Le □□ / □□ / □□□□

Le Président de l'association certifie que

L'association

Nom (en toutes lettres) : _____

_____ est affiliée à l'UFOLEP : 002

et que l'épreuve, régie par les règlements généraux de l'Union Française des Oeuvres Laïques d'Education Physique est bien inscrite au calendrier de la commission sportive.

Renseignements sur l'épreuve Cycloport organisée

Le / / à _____

de h (heure départ) à h (heure d'arrivée)

Nombre de coureurs prévus :

Nature du service de l'ordre prévu : _____

Nombre de véhicules accompagnateurs (ouvriers, publicitaires...) :

Renseignements sur le parcours

Nom des communes traversées	Nature et N° des routes empruntées	Heure du premier passage

Catégories acceptées et nombre de tours

1^{ère} : ____ 2^{ème} : ____ 3^{ème} : ____ GS : ____ Fém. : ____

Cad. : ____ Min. : ____ Longueur du tour : , km

Signature

Le Président d'association,

L'association organisatrice

Nom (en toutes lettres) : _____

Prénom et NOM du Président : _____

Téléphone : E-mail : _____

à Madame ou Monsieur le Maire de

Monsieur le Maire,

Conformément à la circulaire ministérielle en date du 17 Mai 1972, nous avons l'honneur de vous informer que notre association organise, sous les règlements généraux de l'Union Française des Oeuvres Laïques d'Education Physique, une épreuve cycliste.

Epreuve Cycloport

du / / Heure de départ ou passage : h

itinéraire de la course : _____

Dans votre commune,

Les concurrents passeront à partir de h en empruntant le (les) rue(s) suivante(s) : _____

Je vous prie de bien vouloir accorder l'autorisation de traverser votre commune et m'engage à communiquer à nos sportifs les indications que vous nous donnerez.

Veillez croire, Monsieur le Maire, en l'assurance de ma parfaite considération.

Avis du Maire,

Favorable Défavorable

Cachet et signature :

Signature du Président d'association,

Fait à _____, le / /

Cachet et signature :

Renseignements concernant les moyens sanitaires ou d'interventions médicales prévus par l'association :

Médecin de service

Nom : _____

Adresse : _____

Ambulance

Nom : _____

Adresse : _____

Croix Rouge / Protection civique

Nom : _____

Adresse : _____

Secouriste

Nom : _____

Adresse : _____

Emplacement des intervenants sanitaires médicaux

- Au départ : Oui Non

- A l'arrivée : Oui Non

- Sur le circuit : Oui Non

Signature

Fait à _____, Signature du Président et cachet :

Le / /

Important : Une attestation de l'assistance médicale (médecins, secouristes, pompiers, croix rouge, ambulances) devra être fournie à chaque dossier ou une attestation globale pour toute la saison.

DEMANDE D'AUTORISATION POUR L'ORGANISATION D'UNE MANIFESTATION SPORTIVE NON MOTORISÉE SUR UNE VOIE PUBLIQUE OU OUVERTE À LA CIRCULATION PUBLIQUE

(Articles R. 331-6 à R. 331-17-2 et A. 331-3 à A. 331-4 du code du sport)

Vous comptez organiser sur une voie publique ou ouverte à la circulation publique une manifestation sportive ne comprenant pas de véhicules terrestres à moteur.

Cette manifestation répond aux caractéristiques suivantes :

- épreuve, course ou compétition sportive ;
- comportant un chronométrage ;
- et qui se déroule, en totalité ou en partie, sur une voie publique ou ouverte à la circulation publique

1 - LES ORGANISATEURS :

Personne Physique

Personne Morale

Vos nom et prénom(s) : _____ Nom : _____

Adresse complète : _____

Code postal

Ville ou Commune

Votre numéro de téléphone : _____ Votre numéro de télécopie : _____

Adresse électronique (en lettre capitales) : _____@_____

2 - VOUS SOUHAITEZ ORGANISER (cochez la case correspondant) :

- | | |
|-----------------------------------------------------|-----------------------------------------------------|
| <input type="checkbox"/> une manifestation cycliste | <input type="checkbox"/> une manifestation équestre |
| <input type="checkbox"/> une manifestation pédestre | <input type="checkbox"/> autres (précisez) : |

3 - LIEU DE L'ORGANISATION :

4 - DATE(S) ET HORAIRE(S) DE LA MANIFESTATION :

5 - NOMBRE MAXIMAL DE PARTICIPANTS :

6 - NOMBRE APPROXIMATIF DE SPECTATEURS ATTENDUS :

A : _____, le _____

Signature :

INFORMATIONS PRATIQUES**I - A QUI TRANSMETTRE LA DEMANDE D'AUTORISATION ? :**

- Si la manifestation se déroule dans un département :
Veuillez transmettre le dossier de demande d'autorisation au Préfet du département.
- Si la manifestation se déroule dans plusieurs départements :
Veuillez transmettre le dossier de demande d'autorisation au préfet de chaque département traversé.

Si la manifestation concerne vingt départements ou plus, le dossier est également adressé au ministre de l'Intérieur, à l'adresse suivante :
Ministère de l'Intérieur – Direction de la modernisation et de l'action territoriale –
Sous-direction de la circulation et de la sécurité routières – Bureau de la sécurité et de la réglementation routières
Place Beauvau 75800 PARIS Cedex 08

II - PIÈCES A JOINDRE :

- Le plan détaillé des voies et des parcours empruntés ;
- La nature et les modalités d'organisation, notamment le règlement de l'épreuve, conforme aux règles techniques et de sécurité (RTS) établies par la fédération sportive délégataire ;
- Le recensement des dispositions assurant la sécurité et la protection des participants et des tiers ;
- Un exemplaire signé de l'attestation de police d'assurance souscrite par l'organisateur, qui couvre sa responsabilité civile, celle des participants à la manifestation et de toute personne nommément désignée par l'organisateur qui prête son concours à l'organisation de celle-ci (l'attestation d'assurance doit être produite au plus tard 6 jours francs avant la date du début de l'épreuve) ;
- L'avis de la fédération délégataire concernée ou, à défaut d'avis rendu, la preuve de l'envoi par lettre recommandée avec accusé de réception de la demande d'avis ;
- Le cas échéant, une évaluation des incidences de la manifestation sur les sites « Natura 2000 » (au titre du 22° de l'article R. 414-19 du code de l'environnement, ne sont concernées que les manifestations non motorisées soumises à autorisation, dès lors que leur budget d'organisation dépasse 100.000 € ou qu'elles donnent lieu à la délivrance d'un titre national ou international. A défaut, il vous appartient, toutefois, d'examiner si ce type de manifestation ne figure pas parmi les événements pour lesquels la liste locale, propre à votre département, impose ladite évaluation).

III - DÉLAI DE DÉPÔT :

L'article R. 331-10 prévoit les délais suivants pour le dépôt de la demande d'autorisation d'une manifestation :

- Au moins 3 mois avant la date prévue de la manifestation (lorsqu'elle se déroule sur plusieurs départements) ;
- Au moins 2 mois avant (lorsqu'elle se déroule dans 1 seul département)

IV - SANCTIONS PÉNALES :

L'article R. 331-17-2 du code du sport prévoit les dispositions suivantes :

- Le fait d'organiser sans la déclaration ou l'autorisation préalables prévues à l'article R. 331-6 une manifestation sportive est puni des peines prévues pour les contraventions de la cinquième classe (soit 1500 euros maximum).

**Règlement technique et de sécurité (RTS) des épreuves cyclistes
soumises à autorisation préfectorale* se déroulant sur la voie publique**

** Toutes manifestations qui constituent des épreuves, courses ou compétitions sportives comportant un chronométrage.*

Informations sur la manifestation

Nature de la manifestation :

- Cyclo sportive
- B.R.S
- Cyclocross
- Course VTT

Nom de l'épreuve :

Date(s) de l'épreuve :

Lieu(x) de départ : Département(s) :

Lieu(x) d'arrivée : Département(s) :

Identification de l'organisateur

Association UFOLEP :

Adresse du siège social :

Code postal : Commune :

Courriel :

Caractéristiques de l'épreuve

- Course en ligne - distance :
- Course en circuit - longueur : nombre de tours :
- Course par étapes - nombre d'étapes :
- Contre la montre en individuel par équipe
- Nombre de concurrents et / ou d'équipes attendus :
- Présence de concurrents non licenciés UFOLEP : oui non
- Participants identifiés par un moyen visuel : dossard plaque de cadre autre

Eléments obligatoires à faire figurer dans votre règlement d'épreuve :

- Les cycloportifs seront tenus de respecter le Code de la route et ne devront emprunter que la moitié droite de la chaussée, les organisateurs ne seront pas responsables des accidents survenus en dehors de cette limite.
- Le port du casque à coque rigide est obligatoire du départ à l'arrivée pour tous les concurrents.
- Les participants doivent obligatoirement présenter une licence UFOLEP Cyclo en cours de validité ou un certificat médical de non contre-indication à la pratique des activités cyclistes en compétition datant de moins de 1 an.
- Le Directeur de l'épreuve peut prendre toutes mesures nécessaires pour assurer le bon fonctionnement de l'épreuve.
- Les cycloportifs devront laisser le passage au premier coup d'avertisseur afin que les véhicules de l'organisation qui le réclament, puissent doubler.
- Tout cycloportif se doit d'obtempérer aux ordres du Directeur de l'épreuve.
- Il est interdit de tirer ou pousser un cycloportif ou de se livrer à des manœuvres déloyales ayant pour but de défendre irrégulièrement ses chances.

Catégories au départ :

Catégories (rayer les mentions inutiles)	Distance maximale à parcourir (RTS)	Kilomètres à parcourir lors de l'épreuve	Heures de départ	Nombre de tours
1	90 km			
2	80 km			
3	70 km			
GS	50 km			
Féminines	50 km			
15/16 ans (masculins)	50 km			
15 / 16 ans (féminins)	40 km			
13/14 ans	25 km			
11 / 12 ans	10 – 12 km			

Véhicule d'accompagnement (voiture, motos)

Nombre et types de véhicules officiels de l'organisation :

Nombre et types de véhicules pour les commissaires de course :

Signalétique

Fléchage au sol
 Panneaux d'indication
 Signalisation des zones dangereuses

Signaleurs

Oui Nombre :
 Non

- Port du gilet haute visibilité
- Signalisation temporaire K10
- Vérification de la détention du permis de conduire
- Les signaleurs seront placés aux endroits jugés dangereux et en fonction des indications notifiées dans l'autorisation

Moyens de protection du public :

- Mise en place de barrières et/ou de rubalises en nombre suffisant pour le départ et l'arrivée de la manifestation
- Commissaires présents sur et aux abords de la ligne d'arrivée

Dispositif prévisionnel de secours

Un poste de secours est obligatoire pendant toute la durée de l'épreuve

Organisme présent (association agréée ou service) :

Nombre de postes de secours :

Effectifs et qualifications :

Secouristes :

PSC 1 (ex. AFPS) :

Autre :

Type de dispositif :

Mobile

Fixe (préciser le lieu) :

Ambulance(s)

Oui (préciser le nombre) : Non

Médecin(s) présent(s) sur la course

Oui (préciser le(s) nom(s)) : Non

Je confirme que tous les engagé(e)s à l'épreuve ont pris connaissance ou reçu le règlement particulier avant le début de la manifestation par un document remis en main propre ou lors de leur inscription sur le site internet d'engagement.

Renseignement généraux :

L'UFOLEP organise plusieurs types d'épreuve sur la voie publique :

- Les Brevets de Randonneurs Sportifs (BRS) sont des épreuves cyclistes de masse et d'endurance, comportant la mesure des performances individuelles et l'édition de classements.
- Les épreuves cycloportives (courses en ligne, courses en circuit, nocturnes, courses à étapes, contre la montre), sont des épreuves cyclistes comportant la mesure des performances individuelles et l'édition de classements. Le nombre de participants est limité.

Toutes les épreuves organisées sous l'égide de l'UFOLEP doivent respecter les règlements techniques émanant de la Commission Nationale des Activités Cyclistes, validés par le Comité Directeur National UFOLEP (catégories de valeur et d'âges, kilométrage maximal pour les différentes catégories, etc.)

Ces mêmes règlements respectent les normes techniques de la fédération délégataire et de l'UCI.

Conformément aux dispositions du Code du Sport, l'organisateur devra souscrire auprès d'une compagnie d'assurance, les garanties d'assurance couvrant sa responsabilité civile en tant qu'organisateur, celle des participants (licenciés UFOLEP ou non) et des préposés.

Le port du casque à coque rigide est obligatoire en compétition, à l'échauffement comme à l'entraînement.

La structure mise en place doit être adaptée à l'importance de l'épreuve et à la nature du parcours.

Pour rappel :

	Circuit = ou < 10km	Circuit >10km	Ville à ville ou par étapes
Signaleurs statiques ou à moto aux points stratégiques où il faut rendre l'épreuve prioritaire	OUI	OUI	OUI
Deux secouristes titulaires de l'AFPS	OUI	OUI	OUI
Ambulance	NON	OUI	OUI

Médecin	NON	Joignable et disponible	OUI
Dispositif de secours	OUI	OUI	NON

Ressources :

- **Règlements activités cyclistes UFOLEP** : <http://www.cyclisme-ufolep.info/index.php/reservoirs-docs/viewcategory/25-reglements-des-activites>
- **Fiches synthèses des règles de sécurité applicables pour l'organisation des épreuves cyclistes (dernière mise à jour : août 2010)** : <http://www.sports.gouv.fr/index/sport-sante-et-prevention/protection-du-public/reglementation-876/textes/manifestations-sur-la-voie/>
- **Circulaire interministérielle du 2 août 2012 relatif aux manifestations sportives sur les voies publiques ou ouvertes à la circulation publique** : <http://circulaire.legifrance.gouv.fr/index.php?action=afficherCirculaire&hit=8&retourAccueil=1>

Avertissement : la responsabilité du demandeur est engagée en ce qui concerne l'exactitude des informations qu'il transmet.

Fait à, le

Signature du président du club organisateur
(Nom et qualité, cachet du club le cas échéant)

UNIQUEMENT POUR LES MANIFESTATIONS AYANT LIEU SUR LA VOIE PUBLIQUE OU OUVERTES A LA CIRCULATION PUBLIQUE ET SOUMISES A AUTORISATION PREFECTORALE (cyclosporives, brevets sportifs) :

L'envoi de ce document au comité départemental FFC de votre département doit se faire par lettre recommandée avec accusé de réception. A défaut d'avis rendu, la preuve de l'envoi doit être jointe à votre dossier de demande d'autorisation préfectorale.

En l'absence de réponse de la fédération délégataire, la procédure d'instruction de la demande d'autorisation n'est donc pas bloquée et doit se poursuivre.

L'avis n'est pas réputé favorable, mais seulement rendu, ce qui juridiquement suffit, étant donné qu'il ne s'agit que d'un avis consultatif, qui ne lie pas l'autorité préfectorale.

Vous êtes alors invité à consulter le service de l'Etat chargé des sports au niveau du Département.

Comité de Picardie FFC
 BP 60 720
 Square Darlington
 80 007 AMIENS Cedex 1

Demande d'autorisation pour l'organisation d'une épreuve Cycloport

Partie à retourner **à l'UFOLEP 02** trois mois avant l'épreuve.

Pages 13 et 14

L'association organisatrice

Nom : _____

Correspondant : _____

Pièces à fournir pour le dossier à l'UFOLEP Aisne

- La fiche d'organisation de l'épreuve
- Plan de parcours précisant les dénominations des voies (R.N, R.D)
- Droit d'organisation
 - + De 1 à 4 organisations : 25 €/ Epreuve
 - + A partir de 5 organisations : 15 €/ Epreuve

Agrafez ici votre règlement

V2017

NOUS RENCONTRER
LES TERRASSES DU MAIL
RES. 'LA FONTAINE'
9 AV. FRANCOIS MITTERRAND
02 880 CUFFIES



NOTRE SITE INTERNET
<http://cd.ufolep.org/aisne>



NOUS CONTACTER
Christophe SAVOYEN
03 23 74 99 43
06 22 27 27 18
ufolep02@gmail.com

FÉDÉRATION AISNE
la ligue de
l'enseignement
un avenir par l'éducation populaire

Nom de l'épreuve

--

Date

Lieu

--	--

Club organisateur

KM circuit

--	--

Catégories

	Accepté ?	Heure Dossards	Heure Départ	Nb. Tours	Nb. KM
1 ^{ère}					
2 ^{ème}					
3 ^{ème}					
GS (a + b)					
Féminines					
Cadets					
Minimes					

Lieu Dossards

Lieu Départ

--	--

Itinéraire de la course (joindre un plan)

--

Engagements

Par Avance (J+3) :

Sur place :

--	--

Coordonnées de l'organisateur (adresse, téléphone, e-mail)

--

Cochez les cases correspondantes :

- Je reconnais avoir envoyé mon dossier dûment complété à la (Sous-) Préfecture
- J'atteste avoir fait les démarches auprès de la Voirie Départementale (si nécessaire)
- Je joins mon chèque de règlement pour l'organisation de cette épreuve

Signature du Président de l'association

Prénom NOM

--